

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-
Présents :	63	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	8	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	6	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	69	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Daniel GINHAC, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Olivia GUEROULT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLETT, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Robert BERTRAND, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Vital GENDRE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS.

**Pouvoirs :**

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Bernard COUDY donne pouvoir à MME Olivia GUEROULT  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **22 SEP. 2022** conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **22 SEP. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**OBJET : GOUVERNANCE, ELARGISSEMENT DU BUREAU EXECUTIF -  
MODIFICATION DU NOMBRE DE VICES PRESIDENT(E)S**

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-1348 en date du 16 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de communes Saint-Flour Communauté ;

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2020-126 en date du 17 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents de Saint-Flour Communauté à 12 et le nombre des autres membres du bureau à cinq ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2020-127 en date du 17 juillet 2020 portant élection des Vice-Présidents de Saint-Flour Communauté ;

**Considérant** que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents ;

**Considérant** la volonté d'élargissement du bureau exécutif et de conforter la gouvernance de Saint-Flour Communauté ;

**Considérant** qu'il est proposé de porter à 15 le nombre de Vice-Présidences de Saint-Flour-Communauté ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté en date du 5 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **MODIFIE le nombre de vice-présidences de Saint-Flour Communauté adopté par délibération n°2020-126 en date du 17 juillet 2020 ;**

✚ **FIXE à 15 le nombre de vice-présidences de Saint-Flour Communauté.**

POUR : 61 VOIX

ABSTENTIONS : 5 (M. Richard BONAL, M. Bernard COUDY par pouvoir à MME Olivia GUEROULT, M. Philippe DE LAROCHE, MME Olivia GUEROULT, M. David VITAL)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (MME Sylvie PORTAL, M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20220919-DELIB2022-214-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2022  
Date de réception préfecture : 22/09/2022



Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-
Présents :	63	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	8	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	6	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	69	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Daniel GINHAC, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Olivia GUEROULT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Robert BERTRAND, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Vital GENDRE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS.

**Pouvoirs :**

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Bernard COUDY donne pouvoir à MME Olivia GUEROULT  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **22 SEP. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **22 SEP. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**OBJET : GOUVERNANCE, ELARGISSEMENT DU BUREAU EXECUTIF –  
ELECTION DES NOUVEAUX MEMBRES**

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-1348 en date du 16 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de communes Saint-Flour Communauté ;

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2022-214 en date du 19 septembre 2022 portant à 15 le nombre des Vice-Présidents de Saint-Flour Communauté ;

**Considérant** en conséquence qu'il convient de procéder à l'élection des 3 vice-présidences nouvellement créées ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

**Considérant** qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à scrutin secret,

- ✚ **PROCLAME Madame Emmanuelle NIOCEL-JULHES, conseillère communautaire, élue 13<sup>ème</sup> Vice-Présidente de Saint-Flour Communauté et la déclare installée.**
- ✚ **PROCLAME Monsieur Jean-Luc PERRIN, conseiller communautaire, élu 14<sup>ème</sup> Vice-Président de Saint-Flour Communauté et le déclare installé.**
- ✚ **PROCLAME Monsieur Philippe DELORT, conseiller communautaire, élu 15<sup>ème</sup> Vice-Président de Saint-Flour Communauté et le déclare installé.**

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

A red ink signature, appearing to be "Loïc POUDEUX", written in a cursive style.

DÉPARTEMENT  
Cantal

EPCI : Saint-Flour Communauté

EPCI à fiscalité propre

ARRONDISSEMENT  
Saint-Flour

Élection des 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et  
15<sup>ème</sup> vice-Présidents

Effectif légal  
du conseil communautaire

# PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice  
77

## DE L'ÉLECTION DES 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois de septembre à dix-neuf heures zéro minute, s'est réuni le conseil communautaire de Saint-Flour Communauté.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Agnès AMARGER	Isabelle ROBERT MISSONNIER	Louis NAVECH
Didier AMARGER (par pouvoir à Gilbert CHAVALLIER)	Philippe DE LAROCHE	
Annie ANDRIEUX	Frédéric DELCROS	Emmanuelle NIOCEL JULHES
Béatrice ANTONY	Bonnie DELEPINE	
Frédéric ASTRUC	Philippe DELORT	René PELISSIER
Nicole BATIFOL	Gérard DELPY	Jean-Luc PERRIN
Pierrette BEAUREGARD	Ghislaine DELRIEU	Marie PETITIMBERT
Sophie BENEZIT	Philippe ECHALIER	Sylvie PORTAL
Jean-Paul BERTHET	Christian GENDRE	Loïc POUDEIROUX
Marina BESSE	Eric GOMESSE	Marc POUGET
	Jérôme GRAS	Jean-Claude PRIVAT
Richard BONAL	Olivia GUEROULT	Catherine FOSSE BALDRAN
	Martine GUIBERT	Bernadette RESCHE
Jean-Luc BOUCHARINC	Daniel GINHAC	Jean-Paul RESCHE
Robert BOUDON	Jean-Pierre JOUVE	Olivier REVERSAT
Jean-Marc BOUDOU	Adrien LAMAT (par pouvoir à Marc POUGET)	Jeanine RICHARD
Eric BOULDOIRES (par pouvoir à Philippe DELORT)		
Albert COSTANTINI	Annick MALLET	Michel ROUFFIAC
Céline CHARRIAUD	Philippe MATHIEU	Robert ROUSSEL
Pierre CHASSANG	Bernard MAURY	Pierre SEGUIS
Yolande CHASSANG	Jean-Marie MEZANGE	Serge TALAMANDIER
Marcel CHASTANG	Guy MICHAUD	Marilyne VICARD
Gilbert CHEVALIER	Daniel MIRAL (par pouvoir à Jean Jacques MONLOUBOU)	Christophe VIDAL
Guy CLAVIER	Jean-Jacques MONLOUBOU	David VITAL
Bernard COUDY (par pouvoir à Olivia GUEROULT)	Gérard MOULIADÉ	

Pouvoirs : M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
M. Eric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Bernard COUDY donne pouvoir à Mme Olivia GUEROULT  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGET  
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean Jacques MONLOUBOU  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à Mme Sophie BENEZIT

Absents <sup>1</sup> : M. Robert BERTAND, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Vital GENDRE, Mme Nathalie LESTEVEN, Mme Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, Mme Patricia ROCHES.

### 1. Élection des 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> Vice-Président(e)s

Sous la présidence de Mme Céline CHARRIAUD, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> Vice-Président(e)s de Saint-flour Communauté. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20220919-DELIB2022-215-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2022  
Date de réception préfecture : 22/09/2022

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

La présidente a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

La présidente a rappelé qu'en application des délibérations antérieures (délibération n°2020-126 en date du 17 juillet 2020), la communauté disposait, à ce jour, de douze vice-présidents. Le conseil communautaire a fixé à quinze le nombre des vice-présidents du conseil communautaire ce jour.

**1.1. Élection du treizième vice-président**

**1.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote électronique a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de votants (votes électroniques validés) : ..... 69
- b. Nombre de votes blancs : ..... 1
- c. Abstentions : ..... 11
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c]..... 57
- f. Majorité absolue <sup>2</sup> ..... 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emmanuelle NIOCEL JULHES	56	Cinquante six
Candidat non déclaré	1	Un
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>3</sup>**

Le dépouillement du vote électronique a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de votants (votes électroniques validés) : .....
- b. Nombre de votes blancs : .....
- c. Abstentions : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c].....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>**

Le dépouillement du vote électronique a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de votants (votes électroniques validés) : .....
- b. Nombre de votes blancs : .....
- c. Abstentions : .....

<sup>2</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>3</sup> Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>4</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>5</sup> Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture  
 Date de télétransmission : 22/09/2022  
 Date de réception préfecture : 22/09/2022

e. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c] .....  
f. Majorité absolue <sup>6</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.1.4. Proclamation de l'élection du treizième Vice-Président**

Mme Emmanuelle NIOCEL JULHES a été proclamée treizième vice-présidente et immédiatement installée.

**1.2. Election du quatorzième vice-président**

**1.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote électronique a donné les résultats suivants :

a. Nombre de votants (votes électroniques validés) : ..... 69

b. Nombre de votes blancs : ..... 4

c. Abstentions : ..... 9

d. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c] ..... 56

e. Majorité absolue <sup>7</sup> ..... 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Luc PERRIN	55	Cinquante cinq .....
Candidat non déclaré .....	1	un
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

Le dépouillement du vote électronique a donné les résultats suivants :

a. Nombre de votants (votes électroniques validés) : .....

b. Nombre de votes blancs : .....

c. Abstentions : .....

e. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c] .....

f. Majorité absolue <sup>9</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Accusé de réception en préfecture  
 le 22/09/2022 à 10h 05  
 Date de télétransmission : 22/09/2022  
 Date de réception préfecture : 22/09/2022

<sup>6</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>7</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>8</sup> Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>9</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

**1.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>10</sup>**

Le dépouillement du vote électronique a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de votants (votes électroniques validés) : .....
- b. Nombre de votes blancs : .....
- c. Abstentions : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c].....
- f. Majorité absolue <sup>11</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.2.4. Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président**

M. Jean Luc PERRIN a été proclamé quatorzième vice-président et immédiatement installé.

**1.3. Election du quinzième vice-président**

**1.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote électronique a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de votants (votes électroniques validés) : ..... 69 .....
- b. Nombre de votes blancs : ..... 4 .....
- c. Abstentions : ..... 7 .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c]..... 58 .....
- f. Majorité absolue <sup>12</sup> ..... 30 .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe DELORT	58	Cinquante huit
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>13</sup>**

Le dépouillement du vote électronique a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de votants (votes électroniques validés) : .....
- b. Nombre de votes blancs : .....
- c. Abstentions : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c].....
- f. Majorité absolue <sup>14</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

<sup>10</sup> Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>11</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>12</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>13</sup> Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>14</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Accuse de réception en préfecture  
015-200066660-20220919-DELIB2022-215-DE  
Le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
Date de réception préfecture : 22/09/2022




**1.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>15</sup>.

Le dépouillement du vote électronique a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de votants (votes électroniques validés) : .....
- b. Nombre de votes blancs : .....
- c. Abstentions : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c] .....
- f. Majorité absolue <sup>16</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.3.4. Proclamation de l'élection du quinzième vice-président**

M. Philippe DELORT a été proclamé quinzième vice-président et immédiatement installé.

**4. Observations et réclamations** <sup>17</sup>

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

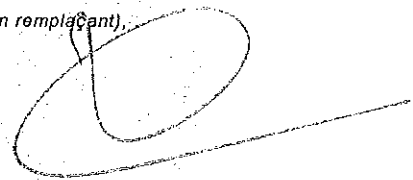
.....

.....


**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 19 septembre, à 20 heures 23 minutes, en double exemplaire <sup>18</sup> a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant) et le secrétaire.

La présidente (ou son remplaçant),



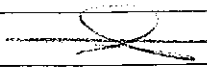
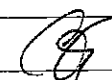
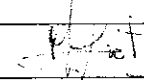
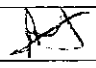
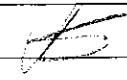
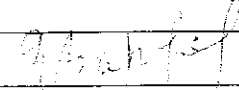

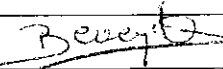
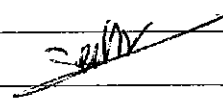
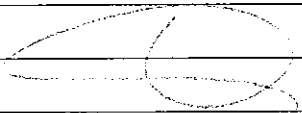
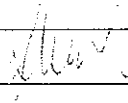
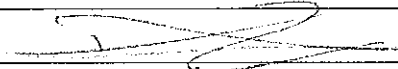
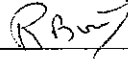


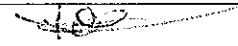
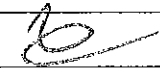
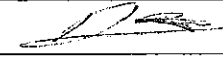
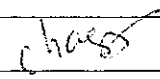
Le secrétaire,



*PP de L.* 19 SEP. 2022

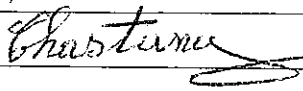

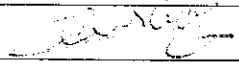
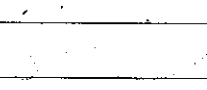
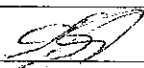

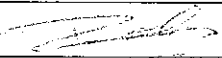
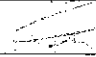
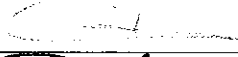

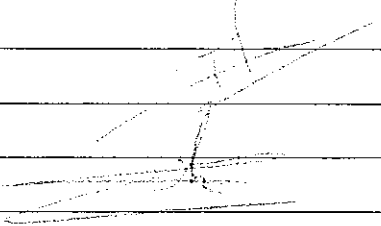
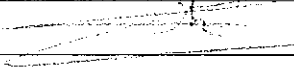
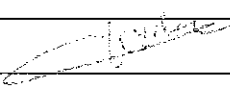
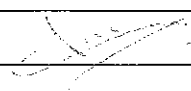
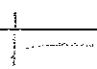
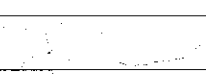
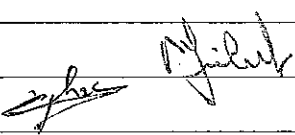
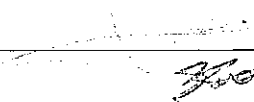
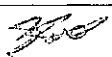
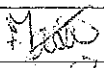
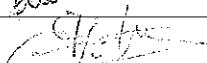
<sup>15</sup> Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.  
<sup>16</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>17</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».  
<sup>18</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20220919-DELIB2022-215-DE  
Date de mise en ligne : 22/09/2022  
Date de réception préfecture : 22/09/2022

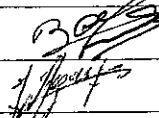
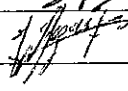
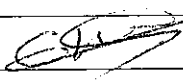
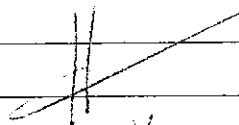
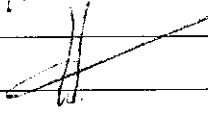
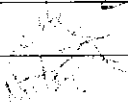

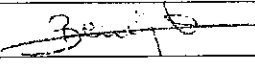


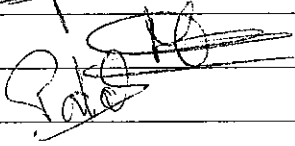

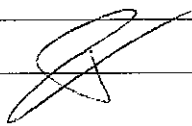
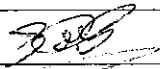
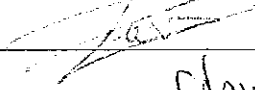
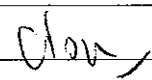
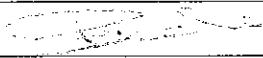
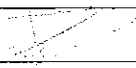
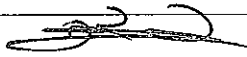
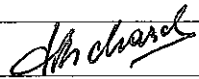
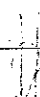
NOMS	EMARGEMENT
Agnès AMARGER	
Ou Pascal CHAUVEL	
Didier AMARGER	
Ou Christine FRANCON	
Annie ANDRIEUX	
Ou Jacky BARRIOL	
Béatrice ANTONY	
Frédéric ASTRUC	
Ou Jérôme VERNET	
Nicole BATIFOL	
Pierrette BEAUREGARD	
Ou Hervé FABRE	
Sophie BENEZIT	
Ou Alain MODENEL	
Jean-Paul BERTHET	
Robert BERTRAND	
Marina BESSE	
Ou Jean-Pierre BEC	
Gilles BIGOT	
Ou Albert HUGON	
Richard BONAL	
Ou Andrée AJALBERT	
Claude BONNEFOI	
Ou Alain ROCHE	
Jean-Luc BOUCHARINC	
Robert BOUDON	
Ou Sylvie VAISSADE	
Jean-Marc BOUDOU	
Ou Amandine BATIFOULIER	
Éric BOULDOIRES	
Joël BRUN	
Ou Alberto COSTANTINI	
Céline CHARRIAUD	
Pierre CHASSANG	
Ou André FARGES	
Yolande CHASSANG	
Ou Jean-François DECONQUAND	

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20220919-DELIB2022-215-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2022  
Date de réception préfecture : 22/09/2022



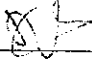
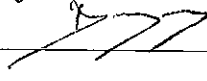
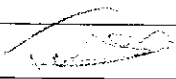

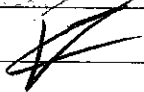
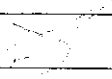
Marcel CHASTANG	
Ou Benjamin SALSON	
Gilbert CHEVALIER	
Ou Frédéric JOURDES	
Guy CLAVILIER	
ou Jacques BODEAU	
Bernard COUDY	
ou Christophe RIGAL	
Gérard COURET	
Ou Isabelle ROBERT-MISSONNIER	
Philippe DE LAROCHE	
Ou Jean-Luc CONDUTIER	
Frédéric DELCROS	
Bonnie DELEPINE	
Philippe DELORT	
Gérard DELPY	
Ou Marc MAGENTIES	
Ghislaine DELRIEU	
Ou Julien LOUBEYRE	
Philippe ECHALIER	
Ou Virginie DOUET	
Christian GENDRE	
ou Olivier ASTRUC	
Vital GENDRE	
Ou Louis VERRIERE	
Eric GOMESSE	
Ou Nelly MAURANNE	
Jérôme GRAS	
Olivia GUEROULT	
Ou Michel BADUEL	
Martine GUIBERT	
Nadine JANVIER	
Ou Daniel GINHAC	
Jean-Pierre JOUVE	
Adrien LAMAT	
Nathalie LESTEVEN	
Annick MALLET	
Philippe MATHIEU	

Accusé de réception en préfecture  
013-200066660-20220919-DELIB2022-215-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2022  
Date de réception préfecture : 22/09/2022

Bernard MAURY	
Jean-Marie MEZANGE	
Ou Jean-Pierre CHASSANG	
Guy MICHAUD	
Ou Stéphane CHASSANG	
Daniel MIRAL	
Ou Michel GUY	
Jean-Jacques MONLOUBOU	
Gérard MOULIADE	
Louis NAVECH	
Ou Aurélien POJOLAT	
Marine NEGRE	
Emmanuelle NIOCEL JULHES	
Louis PECHAUD	
Ou Christian RISS	
René PELISSIER	
Jean-Luc PERRIN	
Marie PETITIMBERT	
Sylvie PORTAL	
Ou Jérôme TERRISSE	
Loïc POUDEIROUX	
Ou Anne Sophie BONNET	
Pascal POUDEVIGNE	
ou Arnaud DELPRAT	
Marc PUGNET	
Jean-Claude PRIVAT	
Bernard REMISE	
Ou Catherine FOSSE BALDRAN	
Bernadette RESCHE	
Ou Thierry ROBERT	
Jean-Paul RESCHE	
Ou Jean-Michel CUSSAC	
Olivier REVERSAT	
Ou Céline MUNERY	
Jeanine RICHARD	
Patricia ROCHÈS	
Ou Sandy SAINT-JOANIS	
Michel ROUFFIAC	

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20220919-DELIB2022-215-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2022  
Date de réception préfecture : 22/09/2022



<i>ou Sébastien CUSSAC</i>	
<b>Robert ROUSSEL</b>	
<b>Pierre SEGUIS</b>	
<i>Ou Monique GRIFFOUL</i>	
<b>Serge TALAMANDIER</b>	
<i>ou Jean-Luc SABATIER</i>	
<b>Maryline VICARD</b>	
<b>Christophe VIDAL</b>	
<i>Ou Bernard AURIERE</i>	
<b>David VITAL</b>	
<i>Ou Daniel RODIER</i>	

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-
Présents :	63	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	8	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	6	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	69	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Daniel GINHAC, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Olivia GUEROULT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Robert BERTRAND, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Vital GENDRE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS.

**Pouvoirs :**

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Bernard COUDY donne pouvoir à MME Olivia GUEROULT  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **22 SEP. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **22 SEP. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RESTAURATION ECOLOGIQUE SUR 4 COURS D'EAU**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOUDOU

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2019-301 du conseil communautaire en date du 20 juin 2019 portant approbation du Contrat de Progrès Territorial des affluents de la Truyère ;

**Vu** la consultation pour les Travaux de restauration des rivières du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère avec en Lot 1 : Aménagements d'abreuvoirs pour le bétail, systèmes de franchissement, renaturation, effacement de seuils et restauration de zone humide et en Lot 2 réservé : Entretien de la végétation et mise en défens des berges des cours d'eau organisée du 23 juin 2022 au 25 juillet 2022 et publié au journal d'annonces légales La Montagne le 28 juin 2022 ;

**Vu** les propositions des entreprises ;

**Considérant** que le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 342 000,00 € HT ;

**Vu** l'avis favorable de la commission ad'hoc MAPA en date du 04 août 2022 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de signer les marchés avec les entreprises aux montants suivants :

<b>LOTS</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>Montant HT</b>
<b>LOT n°1</b> : Aménagements d'abreuvoirs pour le bétail, systèmes de franchissement, renaturation, effacement de seuils et restauration de zone humide	STE, Cournon d'Auvergne	71 329,00 €
<b>LOT n°2</b> : Entretien de la végétation et mise en défens des berges des cours d'eau	ADAPEI, ESAT de Montplain, Saint-Flour	238 197,86 €
<b>TOTAL H.T.</b>		309 526,86 €

**Considérant** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2022 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **ATTRIBUE** le marché pour la réalisation des travaux de restauration des rivières comme suit :

- Pour le lot 1 : à l'entreprise Société de Travaux pour l'Environnement, basée à Cournon d'Auvergne pour un montant présenté au Détail Quantitatif Estimatif de 71 329,00 € ;
- Pour le lot 2 : à l'entreprise l'ADAPEI du Cantal, ESAT de Montplain, basée Saint-Flour pour un montant présenté au Détail Quantitatif Estimatif de 238 197,86 € ;

✚ **AUTORISER** Madame le Président à signer les marchés de travaux correspondants sous réserve d'obtention des subventions ;

✚ **AUTORISER** Madame le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux des lots susvisés avec les entreprises.

POUR : 66 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Philippe Echalièr)

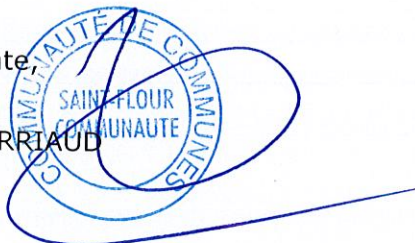
Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20220919-DELIB2022-222-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2022  
Date de réception préfecture : 22/09/2022

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Jean-Paul RESCHE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX